



Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Délibération n° 2023-42

**Nombre de membres :**

En exercice : 19  
Présents : 14  
Pouvoirs : 4  
Votants : 18

*Date de convocation du Conseil Municipal :* 6 octobre 2023

*Date d'affichage électronique de la convocation :* 6 octobre 2023

*Secrétaire de Séance :* Pascal DIDELET

**Présents :** Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Bertrand GAULÉ  
- Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Odile BELIER COLLONGE -  
Emmanuel VINCENT - Yoann TRICAULT - Magalie NEVEU - Vincent  
BRUN - David OHANNESSIAN - Charlotte PIERRAT - Thomas RIGAUD -  
Julie SABY

**Absent(s) représenté(s) :**

Marylène CELLIER a donné pouvoir à Laurence PAGNON - Serge  
FERRANDEZ à Odile BELIER COLLONGE -- Elisabeth SAGE à Charlotte  
PIERRAT - Caroline VITAL à Bertrand GAULÉ

**Absents :** Nathalie ROUGEMONT

**Objet : Décision Modificative n°1**

Monsieur Pascal DIDELET, premier adjoint en charge des finances et des travaux informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir une Décision Modificative au budget 2023. Cette dernière est induite par la passation d'écritures comptables d'ordre budgétaires concernant l'intégration des études suivies de réalisation dans l'opération.

<b>Investissement - dépenses</b>		<b>BP</b>	<b>DM</b>	<b>BP+DM</b>
CHAP 041	Opérations patrimoniales			
2313	Constructions	0	+ 52.134,00 €	52.134,00 €
			+ 52.134,00 €	

  

<b>Investissement - recettes</b>		<b>BP</b>	<b>DM</b>	<b>BP+DM</b>
CHAP 041	Opérations patrimoniales			
2031	Frais d'études	0,00 €	50.406,00 €	50.406,00 €
2033	Frais d'insertion	0,00 €	1.728,00 €	1.728,00 €
			+ 52.134,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

- Votants : 18 – suffrages exprimés : 18 - *Abstention* : 0 Pour : 18 – *Contre* : 0  
- Approuve la décision modificative n°01 suivant le détail proposé

Le Maire  
Jean-Marc THIMONIER

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture  
et sa publication sur le site internet de la commune

